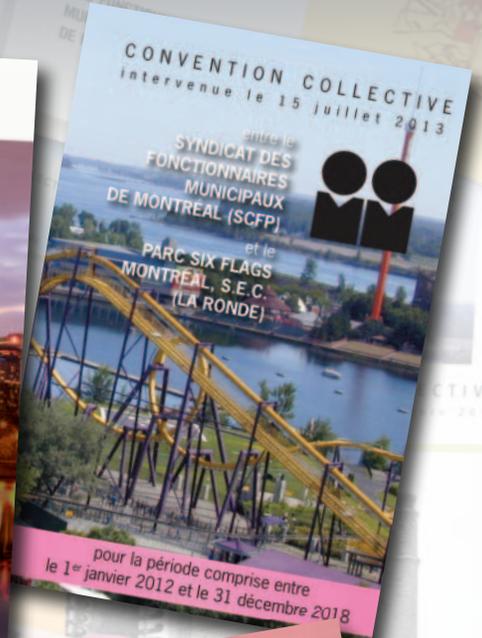
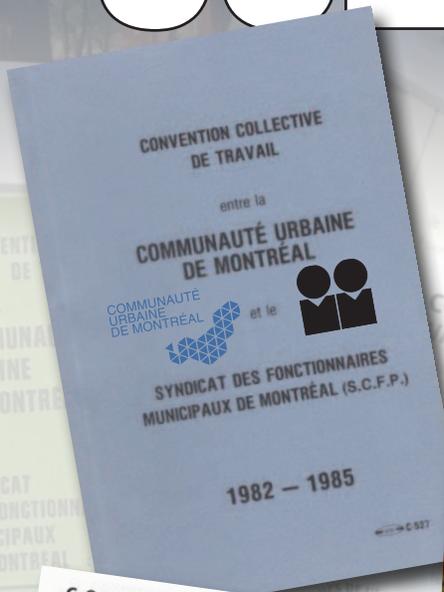


COL BLANC

Hiver 2020 • Volume 54, numéro 1



100 ans de conventions collectives UN ÉVÉNEMENT À SOULIGNER

SYNDICAT DES
FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX
DE MONTRÉAL (SCFP)



LE PLUS
IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR
MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

Sommaire

Ensemble vers 2020

Francine Bouliane, présidente

3

Griefs visant les auxiliaires de la Ville de Montréal

Projet de règlement monétaire

Lyne Lachapelle, secrétaire générale

4

Le temps est venu...

Suzanne Coudé, vice-présidente

5

Cotisations syndicales : ça donne quoi ?

Jonathan Arseneault, vice-président

6-7

Des nouvelles de mes secteurs

Maryse Chrétien, vice-présidente

6-7

Droit à l'égalité

Le Comité de la condition féminine

8-9

Le 6 décembre 1989 : n'oublions jamais

Le Comité de la condition féminine

9

Le SIM en mode socio-communautaire !

Sylvain Piteau, directeur syndical

10

Campagne Centraide

Le Comité de la campagne Centraide

11

Ergonomie

Luc Veillette, représentant en prévention SST

18

Info SST

Sophie Lefebvre, agente en réparation SST

Quoi faire avec vos documents...

21

Fonds FTQ : Campagne 2020

Simon Welman, responsable local du Fonds au SFMM

22

Nous ne sommes pas seuls

23

Tournoi de golf du 429

25

L'équipe du Col Blanc

SUZANNE COUDÉ Responsable à l'Exécutif
SIMON WELMAN Agent de communication par intérim

Comité du journal

SIMON WELMAN Responsable

ÉLIANE SCOFIELD Secrétaire

DANIEL PAUL Membre

PATRICK LAMOTTE Membre

LILIANE MERCIER Membre

COL BLANC

Votre magazine syndical

Un calendrier 2020 qui souligne 100 ans dans l'action

100^e anniversaire du SFMM

Le Comité du journal

Vous trouverez dans cette édition de votre Col Blanc le calendrier 2020. Des photos puisées dans nos archives vous feront voyager dans le temps. Vous y trouverez des clichés rappelant des moments marquants de notre histoire syndicale, elle-même inscrite dans l'histoire de Montréal et du Québec.

Cette année spéciale pour notre Syndicat a été lancée par le piquenique familial du centenaire du 8 juin dernier. La fête a réuni des centaines de membres actifs ou retraités du SFMM (SCFP) au parc Wilfrid-Bastien dans l'arrondissement de Saint-Léonard. Un événement festif couronné de succès!

D'autres événements importants se dérouleront en 2020. En mars prochain, la Journée internationale des femmes et en juin, le Gala Reconnaissance. Suivez notre page Facebook (Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP) pour tous les détails.

Ce 100^e anniversaire du Syndicat nous offre également l'occasion de souligner le travail remarquable de l'équipe du Fonds de secours-maladie accident (FSMA). Ce service prisé a vu le jour en 1920. Alimenté par des contributions volontaires, ce fonds avait pour objectif de venir en aide aux consœurs et confrères aux prises avec des difficultés. Le FSMA est le plus ancien organisme apparenté au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP).

Bonne lecture du premier numéro de l'année 2020 de votre magazine syndical! Comme toujours, vous y trouverez des articles sur des sujets variés qui, nous le souhaitons, sauront vous intéresser à votre vie syndicale. Santé, Solidarité et bonne année 2020!



Au fil du temps, la vocation du FSMA a évolué et a été modifiée. Aujourd'hui, le FSMA sert de police d'assurance maladie pour ses membres. Il assure la couverture des frais médicaux, dentaires et professionnels pour plus de 6500 membres de notre Syndicat ainsi que pour leurs conjoints et leurs enfants.



Marthe Brunelle, Isabel Quinta, Érik Pham, Mara Gomes et Amélie Beaudoin

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) distribuée trimestriellement à environ 6000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travail leurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographes : **Patrick Lamotte, Louis Longpré et Simon Welman**

Infographiste : **Marcel Huot, Atelier Québécois Offset inc.**

8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
colblanc@sfmm429.qc.ca • sfmm429.qc.ca

Date de tombée
du prochain numéro
1^{er} février 2020

Notre couverture – Montage de multiples couvertures de conventions collectives signées au fil des ans avec les différents Employeurs dont les employés sont membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-429).



Mot de la présidente

Francine Bouliane

Ensemble vers 2020



Le 4 octobre dernier, nous avons passé la barre de la moitié du mandat syndical, d'une durée de 4 ans octroyé en 2017 aux membres du Comité exécutif et aux directeurs syndicaux. Forts de 10 000 membres, nous avons travaillé d'arrache-pied pour représenter et défendre tous les membres, de tous les Services, des arrondissements, des villes reconstituées ou sociétés paramunicipales. Nous sommes très fiers du chemin parcouru depuis les deux dernières années.

L'année 2018 fut l'année de l'horaire flexible à la Ville de Montréal : manifestation devant l'hôtel de ville, multiple séances de médiation, signature d'une entente en présence de la mairesse Plante, suivi des griefs, rencontre des directeurs syndicaux, et enfin, implantation graduelle de l'horaire flexible. Le travail n'est pas terminé, mais les équipes de travail sont bien en selle pour suivre ce dossier de près. Par les temps qui courent, il faut une vigilance de chaque instant pour ne pas perdre nos acquis.

Nous sommes là pour vous

Deux ans au service des membres, à votre service, c'est plus de 1350 griefs déposés, 232 lettres d'entente négociées, c'est aussi la conclusion des deux conventions collectives, à Anjou 80 et à l'Association aquatique de Dollard-des-Ormeaux. Deux ans, c'est aussi une soixantaine d'assemblées générales, extraordinaires et sectorielles, une vingtaine de rencontres du Conseil de direction et quelques Conseils généraux. Nous ne sommes pas en reste avec la santé et la sécurité du travail, 6 comités généraux de coordination en SST se sont tenus, et c'est sans compter les comités locaux des différents secteurs.

Convention collective

Un de nos grands chantiers est sans contredit la négociation de la convention collective à la Ville de Montréal. Le cahier des demandes vous a été présenté en assemblée extraordinaire le 11 décembre 2018, et il a été adopté à 97 %. L'avis de négociation a

été envoyé à la Ville deux jours plus tard, soit le 13 décembre 2018. La convention collective arrivait à échéance le 31 décembre de la même année. Le 21 janvier 2019, nous transmettions à la Ville un calendrier de rencontres. Le 13 février dernier, le comité exécutif de Montréal donnait le mandat de négocier à la partie patronale. Le 22 mars, la ville nous confirmait par écrit la première date de rencontre, soit le 25 avril.

Lors de cette première rencontre, les parties ont déposé et expliqué leur cahier de demandes respectif. Nous pensons terminer l'année 2019 avec une quinzaine de rencontres à notre actif. Nous avons d'ores et déjà convenu du calendrier de 2020, et ce jusqu'au 24 juin. Les discussions se poursuivent et nous travaillons très fort afin d'obtenir des résultats satisfaisants pour l'ensemble des membres.

Caisse de retraite

L'autre gros chantier, qui lui, concerne tous les employés du secteur municipal au Québec, est bien entendu le dossier de la loi 15, la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*. Une vaste coalition syndicale a contesté la constitutionnalité de cette loi devant les tribunaux. Après 95 jours d'audiences en Cour supérieure,

échelonnés sur une année, la preuve est close depuis le 30 août 2019. La décision du juge Benoit Moulin est attendue en fin d'année 2019 ou au début 2020. Il s'agit du plus gros dossier en relations de travail des 40 dernières années. Nous sommes impatients d'en connaître l'issue, mais il faut réalistement prendre conscience qu'il s'agira d'un jugement d'une première instance.

Entre les lois, les tribunaux, les négociations, les relations de travail, le cœur de toutes nos actions doivent tirer leur origine de vous, les membres, de votre mobilisation. Prenez des forces pendant le congé des Fêtes, car nous aurons besoin de vous en 2020. Passez de joyeuses Fêtes avec votre famille et vos amis !

Un de nos grands chantiers est sans contredit la négociation de la convention collective à la Ville de Montréal.

Mot de la secrétaire générale

Lyne Lachapelle

Griefs visant les auxiliaires de la Ville de Montréal

Projet de règlement monétaire

Comme vous le savez peut-être, des griefs ont été déposés ces dernières années concernant la banque de congés mobiles des auxiliaires. Les heures qui n'ont pas été utilisées avant la fin de la période de référence ont été perdues.

Retour en 2016

On vous ramène à la signature de la convention collective en 2016 : l'une des demandes de la Ville de Montréal était de modifier la période de référence des auxiliaires pour les vacances, pour les congés de maladie et pour les congés mobiles afin que celle-ci soit la même que pour les permanents. La période de référence a donc été modifiée et la convention collective actuelle prévoit qu'elle débute le 1^{er} mai et se termine le 30 avril. Or, dans les faits, le système de paie de la Ville renfloue les banques de mobiles, de vacances et de maladie le dernier samedi d'avril plutôt que le 1^{er} mai. Ce faisant, plusieurs auxiliaires ont perdu des heures de congés mobiles, puisque celles-ci ne sont pas monnayables contrairement aux heures de vacances et de maladies.

Un règlement satisfaisant

Les discussions avec la Ville ont permis d'en arriver à un projet de règlement que les parties jugent satisfaisant pour tous : le paiement des soldes perdus entre 2017 et 2019 à la condition que la mise en application de la période de référence du 1^{er} mai au 30



avril soit suspendue jusqu'à ce que le système de paie le permette.

Ce projet de règlement de griefs doit être présenté lors d'une assemblée destinée aux auxiliaires afin d'entériner cette modification temporaire de la convention collective. Si cette entente est entérinée lors de l'Assemblée, la Ville pourra finaliser le processus d'approbation de son côté afin de permettre le remboursement des heures de congé mobile perdues.

**Quant au
remboursement des
heures perdues, plus
de 1700 membres
auxiliaires sont
concernés.**

Une mobilisation de la structure syndicale

Dans les prochaines semaines, vos représentants syndicaux mettront l'épaule à la roue afin de favoriser une grande participation des auxiliaires à cette assemblée qui aura lieu en janvier afin de vous faire voter sur cette entente. Il est essentiel que les auxiliaires de la Ville de Montréal soient présents en grand nombre à cette assemblée afin de voter sur la modification de la période de référence et d'obtenir le remboursement des heures de congés mobiles perdues. Si cette entente est adoptée, la période de référence se terminera dorénavant au dernier vendredi du mois d'avril, et débutera au dernier samedi du mois d'avril. Quant au remboursement des heures perdues, plus de 1700 membres auxiliaires sont concernés. Venez en grand nombre lors de la prochaine assemblée extraordinaire !

Passez
 **à l'ère**
numérique

Inscription aux envois de courriels à votre adresse personnelle (pas celle de la Ville) en communiquant au 514 842-9463 ou à viragevert@sfmm429.qc.ca

Nous sommes sur  Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal – SCFP

Site Internet : sfmm429.qc.ca

Les vice-présidentes et les vice-présidents

Suzanne Coudé

Le temps est venu... Un résumé de ma carrière avant de débiter une nouvelle étape

Les débuts

En janvier 1988 s'amorça ma carrière à la Ville de Montréal à titre de sténodactylo auxiliaire. À cette époque, les auxiliaires n'avaient ni le salaire d'un permanent ni les augmentations salariales et ils bénéficiaient d'un faible pourcentage pour les vacances qui était ajouté au salaire hebdomadaire. C'est en 1989 que j'obtenais ma permanence et en 1992 que j'étais promue secrétaire de direction, emploi que j'ai occupé jusqu'à la fin de ma carrière.

Des valeurs bien présentes

À cette époque, malgré mon jeune âge et l'emploi que j'occupais, plusieurs valeurs et convictions, notamment celles syndicales étaient bien ancrées en moi. Bien que je me faisais un devoir d'assister aux assemblées générales et aux manifestations, l'idée de devenir un jour une représentante syndicale me titillait, mais je ne me sentais pas prête. Cependant, j'ai toujours eu à cœur le bien-être des autres et le mien dans mon milieu de travail et les injustices m'irritaient.

Une rencontre déterminante

C'est en 2006, à l'arrondissement d'Ahuñtic-Cartierville, que madame Francine Bouliane, à ce moment, vice-présidente, était venue faire une tournée de nos bureaux, afin de recruter un remplaçant au poste de directeur syndical alors vacant. Sans aucune hésitation, je lui faisais connaître mon intérêt à ce poste. C'est vraiment à ce moment, que je découvrais une réelle passion de venir à la défense des travailleurs, à voir à ce que la convention collective soit respectée par l'Employeur.

Je m'impliquais également au Comité local de santé et de sécurité (SST). Très



peu de temps après être entrée en poste, je m'inscrivais aux différentes formations qui s'offraient à moi, afin de m'outiller le plus possible et de pouvoir mettre à profit mes connaissances. C'est dans la même année, que je devenais déléguée sociale. J'ai également siégé au Comité des statuts et règlements et au Comité général de coordination (SST).

En octobre 2010, l'opportunité de travailler à titre d'agente de griefs m'était offerte afin de travailler avec Francine Bouliane toujours vice-présidente à ce moment. Lorsqu'elle a été élue secrétaire générale, c'est madame Josée Lacroix qui est devenue vice-présidente. Et c'est avec elle que j'ai poursuivi mes fonctions d'agente de griefs. En janvier 2017, au départ à la retraite de Josée Lacroix, et après mûre réflexion, je décidais de poser ma candidature au poste de vice-présidente; poste que j'occupe encore aujourd'hui.

Une retraite bien méritée

Après vous avoir dressé un résumé de ma carrière à la Ville et mon implication syndicale, le moment est venu pour moi d'annoncer mon départ à la retraite, après bientôt 32 ans de service. J'ai le sentiment du devoir accompli. Ma dernière journée de travail au sein du Syndicat et de la Ville sera le 20 décembre et je serai officiellement retraitée le 22 février 2020.

Je souhaite ardemment une belle continuité du travail syndical déjà amorcé. Continuons les batailles pour les causes qui nous tiennent à cœur et surtout, restons solidaires afin de préserver nos acquis et d'améliorer nos conditions de travail. À vous tous, chers Cols blancs de Montréal et de la ville de Côte Saint-Luc, je ne peux que souhaiter une convention collective bien méritée et à la hauteur de vos attentes.

Merci!

En terminant, je remercie les personnes que j'ai côtoyées durant ma carrière et plus particulièrement les gens avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler au Syndicat durant ces 9 dernières années. Dans un premier temps, l'agent de griefs Emanuele Vacante qui m'a toujours épaulé et qui a été un apport considérable dans l'accomplissement de mon travail. Tous les autres agents de griefs avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir lorsque j'occupais cette fonction. Les spécialistes au Programme d'aide aux membres (PAM), à la prévention en SST, aux régimes de retraite ainsi que les directeurs et délégués syndicaux. Les deux agents d'information du Syndicat, Louis Longpré et Simon Welman. Sans oublier mes collègues de l'Exécutif avec lesquels il y a eu, certes, divergences d'opinions, discussions animées, et bien sûr un partage d'expertise et de connaissances mais tout cela est plutôt significatif à la contribution et la persévérance au sein d'une organisation. Merci également aux membres du Comité du journal dont j'étais la responsable à l'Exécutif pour leur apport au sein du Comité.

Merci aussi aux conseillers syndicaux qui ont contribué aux différentes négociations de lettres d'ententes et de conventions collectives, de griefs et de différentes demandes. Sans oublier les employés du Syndicat, soucieux de leur travail, généreux et disponibles au quotidien. À vous tous je souhaite une belle continuité et vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée durant ces belles années.

Les vice-présidentes et les vice-présidents

Jonathan Arseneault

Cotisations syndicales Ça donne quoi ?



« Nous faisons plus d'argent, mais nous en avons moins dans nos poches » est une phrase que nous disons à chaque début d'année fiscale ou même lorsque nous signons une nouvelle convention collective. Je ne ferai pas d'éditorial sur le taux d'imposition au Québec ni sur la Loi 15 et ses contrecoups. Ayant assuré l'intérim au poste de trésorier-archiviste au cours des derniers mois, je prends ces quelques lignes pour vous infor-

mer de l'utilisation de nos cotisations syndicales.

Le SFMM

Nous sommes la plus grande section locale municipale au Québec ainsi qu'une des plus grandes au sein du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). C'est la force du nombre qui nous a permis de conserver un taux de cotisation de 1,4 % depuis des décen-

nies. Il n'est pas rare que les syndicats demandent une cotisation de plus de 2,5 % afin de pouvoir fournir les services qui sont attendus par leurs membres.

À quoi ça sert pour vous ?

De ce 1,4 %, il y a 0,85 % qui est retourné au SCFP afin d'obtenir divers services. Avocats ou conseillers syndicaux, tribune aux instances gouvernementales, soutien financier et

Maryse Chrétien

Des nouvelles de mes secteurs

Voici un résumé détaillé des actions syndicales en cours dans mes secteurs.

DANS LES SERVICES CENTRAUX

Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Le SFMM et l'Employeur ont remis récemment sur pied le comité SST qui va bon train.

Service des grands parcs, du Mont-Royal et du Service des sports

Ce service est caractérisé par une forte présence de salariés auxiliaires en vertu de l'article 6.04 b) ne travaillant pas 35 heures semaine à l'année. Les représentants syndicaux sont à parachever la négociation de lettres d'entente pour l'octroi d'horaires pour ces salariés auxiliaires pour le Service des grands parcs. Au Service des sports, nous sommes en attente du retour de l'Employeur quant à des propositions de modifications de la lettre d'entente EV-2008-109 régissant la

confection saisonnière des horaires de travail pour les auxiliaires.

Service de la culture

Dans ce service, le Syndicat et l'Employeur explorent la possibilité de conclure une entente d'octroi de blocs d'heures pour les salariés en vertu de l'article 6.04 b) pour les aide-bibliothécaires. Nous sommes en attente d'une première ébauche.

DANS LES ARRONDISSEMENTS

Anjou : beaucoup d'efforts ont été mis dans la dernière année à régler et analyser certains dossiers d'assignation de tâches.

Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : vos représentants syndicaux désirent remettre à avant-plan un projet débuté d'entente relative aux mouvements d'assignation des aide-bibliothécaires et bibliotechniciens auxiliaires. L'entente 96-94 signée en 1996 est toujours en vigueur, mais cette dernière a be-

soin d'une grande mise à jour ! Le SFMM a même avisé le directeur de l'arrondissement de l'urgence de la situation !

Outremont : le SFMM et les représentants de l'Employeur s'entendent pour dire qu'il serait intéressant d'introduire la notion d'horaire flexible dans cet arrondissement. Reste à savoir comment le tout pourra s'articuler, car les salariés travaillent présentement sur un horaire de 35 heures sur 4,5 jours.

Saint-Léonard : le 23 avril dernier, se signait entre le SFMM et l'Employeur une entente pour un projet pilote d'un an quant aux modalités d'octroi de blocs horaires pour les salariés auxiliaires (article 6.04 b)) aide-bibliothécaires. Un bilan s'impose avant le renouvellement ou non de cette entente. Par ailleurs, le SFMM est en attente du retour de l'Employeur quant à nos propositions pour la continuité de l'entente 2018-2019 visant la surveillance des contrats de déneigements pour nos inspecteurs classe III. Aurons-nous

La formule Rand¹ en quelques mots

Au Canada, la formule Rand est une mesure législative ou une clause de convention collective permettant à un syndicat qui représente les salariés compris dans une unité de négociation d'exiger que l'employeur prélève à la source les cotisations syndicales payables de manière obligatoire par l'ensemble des salariés.

¹Source : Wikipédia

encadrement et défense des membres, ne sont que quelques services qui nous sont offerts par le SCFP. Au 429, nous avons le privilège d'avoir 4 conseillers à temps plein dédiés à notre organisation. Rares sont les sections locales qui ont cette chance. Sans l'appui du SCFP, il aurait été impossible de mettre sur pied des manifestations qui dérangent ou même de faire des campagnes de sensibilisation auprès de la population.

Services aux membres

Un 0,55 % n'est que ce qui reste afin d'offrir les services que les membres attendent. Très peu de sections locales peuvent se permettre d'avoir une structure aussi complète que la nôtre. Représenter 10 000 membres sur un

territoire aussi grand que celui de l'île de Montréal amène une grande charge de travail : représentation, dépôts et suivis de griefs, négociation, gestion administrative et j'en passe. La préparation des nombreux arbitrages, de négociations de lettres d'entente et de conventions collectives, et il y en a plus d'une au 429, représentent aussi une grande partie des coûts.

Toujours avec ce 0,55 %, nous devons aussi former les délégués et les directeurs syndicaux ainsi que les spécialistes œuvrant au Syndicat. La participation à certains congrès et colloques permet de se faire des partenaires et des alliés afin de partager nos expériences, sans compter les formations riches en contenu.

Nous avons la chance d'avoir des locaux afin de rencontrer les membres lorsque requis, de permettre aux divers comités et aux directeurs syndicaux d'avoir un espace de travail pour mener à bien leurs mandats.

Les employés du SFMM

Le 429 compte une vingtaine d'employés, ce qui nous permet de déléguer les tâches administratives, la comptabilité et la gestion de plus de 2500 dossiers de griefs actifs. Nous avons un secrétariat de griefs qui permet de faire le suivi des échéanciers, de rédiger les documents nécessaires aux dépôts de griefs, etc. N'oublions pas le travail d'une équipe dédiée à l'administration du Fonds de secours maladie-accident (FSMA), un service très apprécié par les membres.

Je suis le premier à grincer des dents lorsqu'on touche à ma paie, mais lorsque je sais comment cet argent est utilisé, je me dis que ça vaut le coût.



des griefs à déposer dès la première neige ?

DANS LES VILLES RECONSTITUÉES

Baie d'Urfé : bien que la convention en vigueur ait été signée fin août 2017, l'élaboration paritaire des descriptifs d'emploi n'a toujours pas été complétée, malgré de nombreuses tentatives de notre part. Un grief a été déposé. L'Employeur nous avait promis que le Syndicat serait appelé à participer conjointement au processus cet automne. Nous effectuons des relances, mais c'est silence radio.

Kirkland : la négociation d'une politique de financement pour le régime de retraite dans le but de répondre aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*

(article 142.5) pour les régimes à prestations déterminées est complétée. Gardons à l'esprit que la convention collective arrive à échéance à la fin décembre 2020 et que le travail préparatoire débutera au printemps prochain.

DANS LES PARAMUNICIPALES

Société du Parc Jean-Drapeau : tel que prévu aux statuts et règlements du SFMM, l'assemblée extraordinaire du 26 juin dernier avait pour but de combler les postes de délégués syndicaux. Un des enjeux actuels consiste à régler paritairement le grief d'évaluation de tâches des opérateurs aux transmissions (OAT). Il ne reste pourtant que très peu de points à analyser du côté de l'Employeur!

Parc Six Flags S.E.C. (La Ronde) : une assemblée extraordinaire tenue le 22 juin dernier a permis l'élection d'une nouvelle directrice syndicale, Lilia Ben Abdelkader, ainsi que de nombreux délé-

gués. Une équipe dynamique qui a su reconnaître et régler de nombreux problèmes vécus par les salariés sur le terrain. Le processus de négociation de la convention collective ayant débuté au printemps dernier se poursuit. Nous sommes avancés concernant les clauses normatives. Nous débutons prochainement l'aspect monétaire.

En conclusion, si vous avez besoin d'un complément d'information, des questionnaires à soumettre, sur une situation vécue au travail ou sur l'application de la convention collective, n'hésitez pas à faire appel à vos représentants syndicaux !



Lilia Ben Abdelkader, directrice syndicale, Juliette Tainturier, déléguée, Sinda Ben Abdelkader, déléguée, Maryse Chrétien, vice-présidente, José Angel Aguilera Gomez, délégué, Laurent Dupuis-Sollic, délégué.

Condition féminine

Droit à l'égalité

Le Comité de la condition féminine

Un récit de vie¹

Nous sommes le 10 septembre 2019 et il est 4 h 22 du matin. Je suis assise devant mon portable, car j'ai envie d'écrire pourquoi la condition féminine est importante pour moi et qu'il faut arrêter d'agir comme si l'on n'en avait plus besoin. Nous sommes dans un monde où la gestion des ressources est primordiale. La réduction des coûts et la performance sont des valeurs fortes, mais on oublie souvent qu'il y a des humains et des histoires et qu'on doit conserver des tribunes pour les faire entendre. Voici une partie de mon histoire.

J'ai été élevée dans une secte religieuse. Vous dire laquelle n'a pas d'importance. Dès mon plus jeune âge, j'ai appris l'ordre théocratique : Dieu, Jésus, l'Homme, la femme et les enfants. J'ai donc appris la soumission à l'homme.

À 12 ans, je savais cuisiner, coudre et broder des oiseaux sur des taies d'oreiller. J'ai deux frères, qui eux ne savaient pas coudre, cuisiner ou broder, car ce n'était pas important pour eux d'apprendre l'entretien domestique.

Dès l'âge de 4 ans, j'ai commencé à revendiquer mon droit à être traitée comme mes frères. Il était impératif de briser mon caractère trop fort par des coups. Comme mentionné précédemment, j'ai appris très tôt dans ma vie à me soumettre.

Plus que des statistiques

En 2012, j'avais alors 35 ans, on m'a demandé si je voulais devenir membre du Comité de la condition féminine. J'ai accepté sur le champ. En 2016, je suis devenue à mon tour responsable du même comité. Aujourd'hui, je réalise que mon histoire est l'histoire de milliers de femmes. Une femme sur trois est victime de violence domestique. Je ne suis pas la seule femme à avoir été élevée dans la soumission, à être conditionnée à servir et à respecter l'homme. Nous sommes en 2019 et nous sommes encore loin de l'égalité. Si j'ai décidé de vous raconter une partie

de mon histoire, c'est pour vous dire qu'il n'y a pas de honte à clamer que nous sommes féministes, que nous avons le droit de choisir notre vie. Nous sommes égales, alors montrons-le!

¹ Source : Dominique Payette

Notre histoire et votre histoire sont importantes

Toutes les formes de violence et toutes les menaces représentent, pour les femmes qui en sont victimes, un obstacle à leur droit à l'égalité, à l'autonomie et à la participation pleine et entière à l'ensemble de la vie sociale, et cela, dans tous les milieux de vie, tant publics que privés.²

² Source : Politique gouvernementale du gouvernement du Québec pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2017, p.70

Il y a une vérité universelle, applicable à tous les pays, cultures et communautés selon Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies, 2008 : « La violence à l'égard des femmes n'est jamais acceptable, jamais excusable, jamais tolérable. » Si nos luttes syndicales visent à assurer à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de meilleures conditions de travail, notre engagement social et politique est tout aussi fondamental.

Des résolutions claires

Lors de son 31^e congrès tenu en 2016, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes : « Que la FTQ invite ses syndicats affiliés à négocier dans leurs conventions collectives des congés payés pour toutes les victimes de violence conjugale ». « Que la FTQ et ses syndicats affiliés exercent des pressions sur le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral pour modifier les lois afin de prévoir des congés payés pour toutes les victimes de violence conjugale et assurent la sécurité d'emploi de tous les travailleurs et toutes les travailleuses ».

La violence conjugale est toujours intentionnelle, c'est une façon délibérée de dominer la victime, et d'affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut toucher tout le monde, sans distinction liée au sexe, à l'identité de genre, à l'âge, à la condition socio-



économique, au statut social, et aux pratiques culturelles, sociales ou religieuses.

D'autres intervenants importants

Dans son nouveau Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, le gouvernement du Québec reconnaît que, malgré les nombreux progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours des vingt dernières années, le problème de la violence conjugale, en tant que composante de la violence faite aux femmes, demeure d'actualité et rappelle la persistance des inégalités. Bien que l'on ait longtemps considéré la violence conjugale comme une « affaire privée », il est maintenant reconnu qu'il s'agit plutôt d'un problème social important, qui nous concerne toutes et tous, et qui exige que dans chaque milieu, l'on travaille à sensibiliser, prévenir et lutter contre ce fléau et ses répercussions.

Croire que la violence conjugale s'arrête au seuil du domicile privé est une erreur. La barrière entre la vie personnelle et la vie professionnelle est artificielle; dans la majorité des cas, les victimes sont affectées par la violence conjugale même lorsqu'elles sont au travail.

Le 12 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 176, lequel modifie la Loi sur les normes du travail (LNT) de manière importante pour la première fois depuis 2002. Entre autres changements, cette version révisée de la LNT inclut la violence conjugale comme motif légitime d'absence au travail pour une personne salariée. C'est une première victoire qui, bien qu'imparfaite, mérite d'être soulignée.

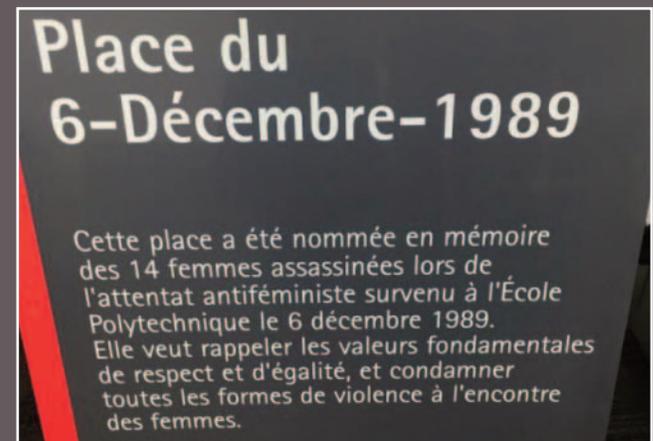
Les congés payés sont essentiels; ils permettent aux victimes de gérer les conséquences de la violence conjugale et de prendre les mesures qui peuvent les aider à assurer leur sécurité ainsi que celle de leurs enfants et familles.

Il faut savoir que le mouvement pour les congés payés prend de l'ampleur partout au Canada. En 2016, le Manitoba a ouvert la voie en accordant cinq jours de congé payé aux victimes de violence conjugale.

En inscrivant une disposition relative aux congés dans les cas de violence conjugale ou à caractère sexuel dans la LNT, le gouvernement assure maintenant une protection pour la majorité des personnes salariées québécoises, peu importe que celles-ci travaillent à temps plein ou à temps partiel. Le mouvement syndical doit continuer de travailler à la protection des victimes, notamment par l'inclusion de nouvelles dispositions sur cet enjeu dans nos conventions collectives.

Le 6 décembre 1989 N'OUBLIONS JAMAIS

Une tragédie humaine a frappé Montréal le 6 décembre 1989. Les 14 femmes assassinées sous les balles d'un tireur à l'École Polytechnique ont été les victimes de ce qui sera maintenant nommé comme étant un attentat antiféministe survenu il y 30 ans. La Ville de Montréal le reconnaît désormais avec ces mots.



Le nouveau panneau commémoratif installé à la place du 6-Décembre-1989, à l'angle de l'avenue Decelles et du chemin Queen-Mary

Le texte qui apparaissait avant le changement « Ce parc a été baptisé en mémoire des victimes de la tragédie survenue à l'École polytechnique, le 6 décembre 1989. Il veut rappeler les valeurs fondamentales du respect et de la non-violence ».

L'Ordre de la rose blanche¹

Au fil des ans, les roses blanches sont devenues le symbole des activités de commémoration de la tragédie du 6 décembre 1989. Lors du 25^e anniversaire de commémoration en 2014, Polytechnique Montréal a créé la bourse de l'Ordre de la rose blanche en hommage aux victimes, de même qu'aux blessés, aux familles, aux professeurs, aux employés et aux étudiants qui se sont retrouvés au cœur du drame.

Cette bourse de 30 000 \$ est remise annuellement par la direction de Polytechnique à une étudiante canadienne en génie qui désire poursuivre ses études en génie aux cycles supérieurs (maîtrise ou doctorat), dans l'établissement de son choix, au Canada ou ailleurs dans le monde.

¹ Source : <https://www.polymtl.ca/ordreroseblanche/>

Le SIM en mode socio-communautaire !

Sylvain Piteau, directeur syndical Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

Des personnes vulnérables visées

C'est dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies qu'un blitz de sensibilisation a été effectué par les agents de prévention de la Division 6 du SIM (caserne 5 - Ville-Marie) auprès de citoyens itinérants; des personnes vulnérables et souvent oubliés.

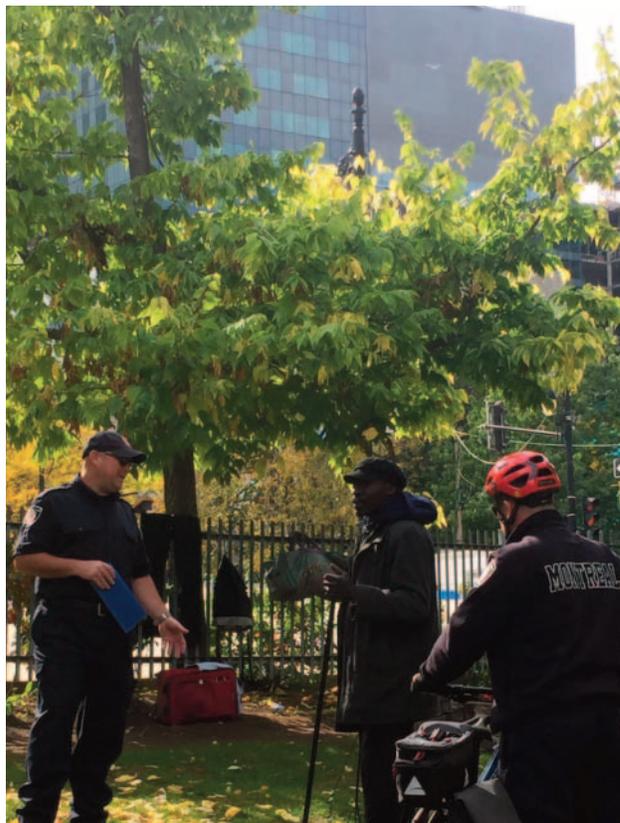
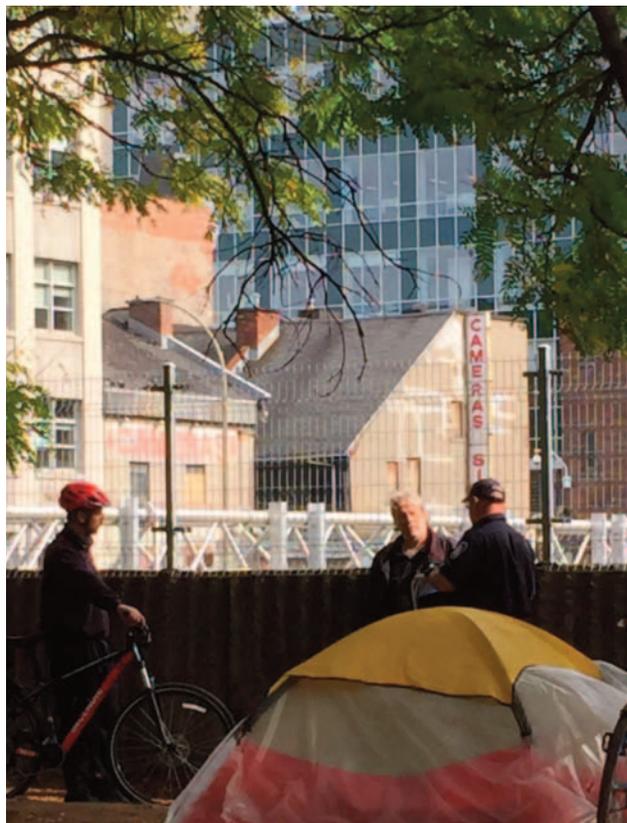
L'itinérance est une réalité de la Division 6 et très peu, voire aucune approche d'intervention spécifique n'était faite auprès de ces personnes. Le projet IMPACT du SIM a été instigué par les agents de la Division 6 – Caserne 5 et a pour but de sensibiliser les citoyens les moins nantis de notre société au sujet des dangers liés au fait de dormir à l'extérieur en période hivernale et de leur faire connaître les ressources qui sont à leur disposition, autant en hébergement qu'en relation d'aide. N'oublions pas qu'ils sont eux aussi des citoyens et qu'ils méritent le respect, la dignité et le droit de vivre en sécurité, malgré leur réalité difficile.

Une collaboration essentielle

Dans le même ordre d'idée, les agents de prévention sont allés rencontrer les organismes socio-communautaires présents dans l'arrondissement de Ville-Marie afin d'informer les citoyens de la démarche du SIM. Cette initiative a été saluée et appréciée de tous. Une approche avec l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII) du SPVM a aussi été effectuée afin de cibler les possibles interventions communes à réaliser dans le futur.

Durant cette opération, les agents de la caserne 5 ont rencontré des citoyens afin de les informer sur :

- les dangers liés aux appareils de chauffage de fortune et de cuisson qu'ils utilisent dans leurs campements ;
- les dangers qu'ils peuvent rencontrer lorsqu'ils occupent des bâtiments vacants ;
- les ressources en hébergements d'urgence disponibles et d'aide psychosocial à leur disposition prévues par Santé Montréal et ses partenaires (dont la Ville), dans la section Mesures hivernales en itinérance 2019-2020 du site santemontréal.qc.ca.





Campagne Centraide

Le Comité de la campagne Centraide

Chaque année, des centaines de milliers de personnes sont sollicitées dans le cadre de la campagne Centraide organisée dans les milieux de travail dans le but de soutenir cet organisme qui apporte une aide vitale à nos citoyens montréalais.

Briser le cycle de la pauvreté¹

C'est un grand rassemblement de gens, d'idées et d'initiatives inspirantes. Centraide c'est 350 organismes qui rejoignent 1 personne sur 7 dans le Grand Montréal. Les événements durant la campagne permettent de resserrer les liens entre les employés et offre des moments d'échange et de partage sur le plan humain.

Cette année, notre campagne s'est déroulée conjointement avec l'équipe des Cols bleus de la Ville. Votre équipe de délégués sociaux qui a participé à cette campagne Centraide était composée d'Isabelle Vezeau, de Maryse Picard, de Camille Petit, de Stéphane Forget et de Dominique Payette sans oublier Guylaine Dionne et Stéphane Armstrong du Programme d'aide aux membres (PAM).

Nous avons participé à plus de 60 rencontres partout à travers la Ville pour solliciter des dons et promouvoir le réseau des délégués sociaux et de l'importance du soutien de Centraide à cette mission

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette importante mission. Même après la campagne, il est toujours possible de faire un don à la source ; le mode de contribution privilégié pour donner à Centraide. Le formulaire requis se trouve dans l'intranet de la Ville. Une façon simple et efficace de donner !

¹ Source : centraide-mtl.org



On reconnaît Luc Veillette, Maryse Picard, Stéphane Armstrong, Sophie Lefebvre et Lucien Lepage lors d'un dîner de levée de fonds au Syndicat



Vente de garage Centraide



2020



HISTORIQUE DU LOGO DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

SERVICES AUX MEMBRES

Comité des jeunes, Comité Lutte Anti-sous-traitance (LAST), Comité Santé-Sécurité

Comité social des fonctionnaires municipaux de Montréal, Fonds de secours Maladie-Accident, Les retraités du 429



LES COLS BLANCS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL - SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

DECEMBRE 2019

Janvier

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Mars

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

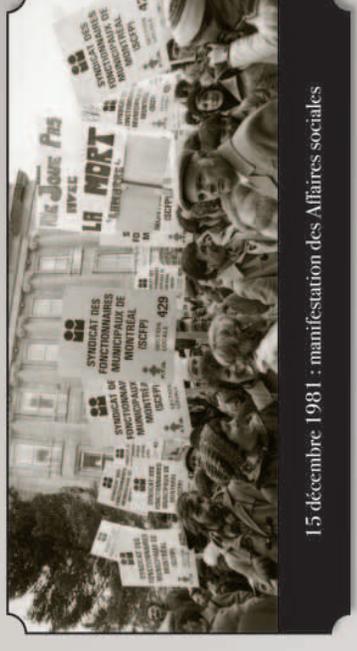
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23

Juin

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
						6



15 décembre 1981 : manifestation des Affaires sociales



27 janvier 1968 : Jean Des Trois Maisons, président du Syndicat des fonctionnaires municipaux en compagnie de René Lévesque, chef fondateur du Parti Québécois





Le Comité exécutif



Gilles Maheu
Trésorier-archiviste



Francine Bouliane
Présidente



Lyne Lachapelle
Secrétaire générale



Jonathan Arseneault
Vice-président



Benoît Audette
Vice-président



Maryse Chrétien
Vice-présidente



Suzanne Coudé
Vice-présidente



Patrick Dubois
Vice-président



Johanne Joly
Vice-présidente



Komi Amouzou



Mathieu Arseneau



Ronald Bellefeuille



Lilia Ben Abdelkader



Christian Boucher



Philippe David



Aurélien Dossou



Huguette Flamand



Stéphane Forget



Jean Fréchette



Rachid Halhoul



Laurent Hotte



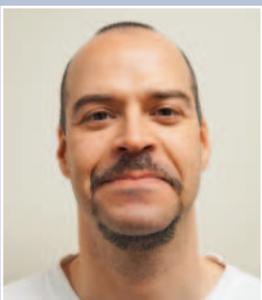
Lois Kidd



Gilles Lafontaine



Marc-André Latulippe



Guillaume Paquette



Daniel Paul



Dominique Payette



Sébastien Payette



Maryse Picard



Ginette Schinck



André Siminski



Giuseppe Sorgiacomo



Aïda Stan



Isabela Sychterz

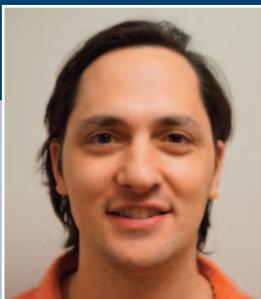
de direction



Myriam Bourdeau



Diane Chiasson



Marc-Antoine Ciociola



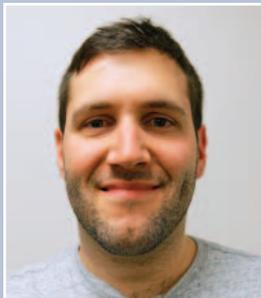
Pierre Cournoyer



Fortunato D'Asti



Nancy Gagné



Guillaume Gendron



Gilles Gibeault



André Grisé Jr



Simon Guérin



Dali Lavoie



Patrice Leclerc



Liliane Mercier



Simon Millette



Jean-François Ouellet



Sylvain Piteau



Linda Rioux



Jaouad Rmili



Brent Roberts



Nicolas Rodrigue



Elisabeth Talbot-Hudon



Pascal Thériault



Michel Thibault



Daniel Tremblay



Karen Valenzuela

JONATHAN ARSENEAULT
VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE

Mathieu Arseneau • 514 765-7270
Arrondissement Verdun

Huguette Flamand • 514 457-5500
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Liliane Mercier •
514 328-4000 #4258
Arrondissement Montréal-Nord

Elisabeth Talbot-Hudon •
elitalbot@sfmm429.qc.ca
Service de police de la Ville de
Montréal (sauf l'application des
règlements du stationnement)

Karen Valenzuela •
514 872-9301
Service des finances • Bureau du
vérificateur général

BENOÎT AUDETTE
VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE

Ronald Bellefeuille •
514 503-8963
Service des technologies de
l'information

Christian Boucher • 514 872-8475
Service de l'eau

Philippe David • 514 989-5222
Ville de Westmount

Guillaume Gendron •
514 868-5159 • Arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal

Marc-André Latulippe •
514 268-4867 •
Arrondissement Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Daniel Paul • 514 569-1567
Service des ressources humaines •
Bureau de l'inspecteur général

Nicolas Rodrigue • 514 280-4330
Service de l'environnement

Izabela Sychterz • 514 739-2973
Ville Mont-Royal

Michel Thibault • 514 872-4213
Arrondissement Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Daniel Tremblay • 514 868-5031
Arrondissement Ville-Marie

MARYSE CHRÉTIEN
VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE

Komi Amouzou • 514 872-9937
Arrondissement Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Lilia Ben Abdelkader •
Lilia-ben-abdelkader@hotmail.fr
Parc Six Flags SEC (La Ronde)

Myriam Bourdeau • 514 280-6733
Service des grands parcs, du Mont-
Royal et des sports (seulement ser-
vices des grands parcs, du Mont-
Royal) • Service de la culture

Marc-Antoine Ciociola •
514 872-8760 • Service des infras-
tructures du réseau routier

Pierre Cournoyer • 514 493-8214
Arrondissement Anjou

Dali Lavoie • 514 502-0572
Société du parc Jean-Drapeau

Guillaume Paquette •
514 872-7993
Service de la diversité et de l'inclusion
sociale • Service des grands parcs, du
Mont-Royal et des sports (seulement
les sports)

Giuseppe Sorgiacomo •
514 328-8500, #8310
Arrondissement Saint-Léonard

Pascal Thériault • 514 495-6225
Arrondissement Outremont

SUZANNE COUDÉ
VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE

Nancy Gagné • 514 267-4356
Arrondissement Saint-Laurent

André Grisé Jr • 514 872-3612
Service de l'Espace pour la vie

Simon Guérin (intérim) •
514 519-7734
Arrondissement Le Sud-Ouest

Rachid Halhoul • 514 905-2215
Ville de Montréal-Est

Lois Kidd • 514 485-8951
Ville de Montréal-Ouest

Patrice Leclerc • 514 872-4821
Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Sébastien Payette (intérim)
• 514 485-6960
Ville de Côte Saint-Luc

Sylvain Piteau • 1 450-204-6480
Service de la sécurité incendie de
Montréal (SIM)

Brent Roberts • 514 369-8250
Ville de Hampstead

PATRICK DUBOIS
VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE

Fortunato D'Asti •
514 872-4362, #331
Dépenses communes (MTESS)

Aurélien Dossou • 514 962-5132
Service de police de la Ville de
Montréal (application des règlements
du stationnement seulement)

Jean Fréchette • 514 872-4949
Dépenses communes (MTESS)

Laurent Hotte • 438 492-3284
Arrondissement Rosemont-
La Petite-Patrie

Dominique Payette •
438 503-6005
Service de l'habitation • Commission
de la fonction publique de Montréal •
Service de la gestion et de la planifi-
cation immobilière • Service de
l'urbanisme et de la mobilité •
Stationnement de Montréal

Maryse Picard • 514 280-3774
Service du développement économi-
que • Service de la performance
organisationnelle • Service de

l'évaluation foncière • Service de la
concertation des arrondissements
• Service de l'expérience citoyenne
et des communications

JOHANNE JOLY
VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE

Diane Chiasson • 514 868-4685
Anjou 80 • Office municipal d'habita-
tion de Montréal (OMHM) • Société
d'habitation et de développement de
Montréal (SHDM)

Stéphane Forget • 514 872-3118
Service de l'approvisionnement
• Service du matériel roulant et des
ateliers

Gilles Gibeault • 514 624-1270
Arrondissement Pierrefonds-Roxboro

Gilles Lafontaine • 514 684-1012
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Simon Millette •
simon.millette@hotmail.com
Association aquatique de
Dollard-des-Ormeaux

Jean-François Ouellet •
514 872-9206 • Service du greffe •
Secrétariat de liaison et de l'agglom-
ération de Montréal • Ombudsman
de Montréal • Service des affaires
juridiques

Linda Rioux • 514 868-4288
Arrondissement Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

Jaouad Rmili • 514 367-6000,
#6665 • Arrondissement LaSalle

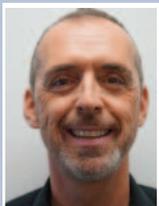
Ginette Schinck • 514 630-1200,
#1775 • Ville de Pointe-Claire

André Siminski • 514 633-4152
Cité de Dorval

Aïda Stan • 514 872-8435
Direction générale

Équipe interne

Conseillères et conseillers syndicaux SCFP



Simon Welman
Agent de communi-
cation par intérim



Jean-Pierre Chalifoux
Agent de griefs



Giovanni Di Tirro
Agent de griefs



Marvin Ly
Agent de griefs



Tina Rizzetto
Agente de griefs



Emanuele Vacante
Agent de griefs



Daniel Dussault



Camille Dagenais



Frank Mazza
Agent de
prévention SST



Luc Veillette
Agent de
prévention SST



Sophie Lefebvre
Agente de
réparation SST



Christian Coallier
Agent des
régimes de retraite



Guylaine Dionne
Responsable
du PAM



Sébastien Bluteau
Responsable
du PAM



Roxane L'Abbée



Élise
Boivin-Comtois

24/31 25 26 27 28 29 30

28 29 30

1^{er} mai 1956 : Comité exécutif du Syndicat. On remarque la présence d'un représentant du clergé et seulement deux femmes dans l'équipe



1^{er} novembre 1957 : arrivée à New York lors d'un voyage à l'ONU



Mai 1969 : signature d'une convention collective (1^{er} décembre 1968 au 30 novembre 1971)



18 décembre 1961 : dépeuillement d'arbre de Noël



75^e de services financiers pensés pour les employés municipaux

En 1945, un groupe de fonctionnaires ont décidé de créer leur propre organisme afin de mieux répondre à leurs besoins. Nos premiers locaux ont été au sous-sol de l'Hôtel de Ville de Montréal jusqu'en 1963. La priorité avec notre milieu est nos participants. Ici nous sommes depuis 50 ans.

Tel. 514 383-4971
DesjardinsMunicipal.com
Caisse du Réseau municipal

Juillet

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Novembre

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Août

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

Octobre

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Décembre

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JANVIER 2021	FEB	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DÉC																			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Service	Numéro	Site Web
SFMM - téléopérateur	514 842-9463	514 383-8383
FSMA - téléopérateur	514 842-2442	514 842-3683
PAM - SCFP-Québec	514 842-4839	514 387-3666
CPSM - FTQ	514 842-9463, # 343 et 225	514 383-8000
Desjardins du Réseau municipal	514 384-9681	514 905-SFMM
Burrowes, courtier d'assurances		514 387-3666
Caisse Desjardins du Réseau municipal	2600, boul. Saint-Joseph Est	514 576-4971
	8457, avenue Papineau	514 274-3325
		desjardinsmunicipal.com

- 6 juin :** Gala Reconnaissance
- 5 décembre :** Fête de Noël des enfants
- 15 décembre :** Date limite pour les employeurs concernés afin d'informer le Col blanc tenu de travailler les 29 et 30 décembre
- 29 et 30 décembre :** Congés chômés et payés pour les Col blancs de Montréal et de certaines autres villes - vérifiez dans votre convention collective

- 8 mars :** Journée internationale des droits des femmes
- 28 avril :** Journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs victimes d'accidents du travail
- 1^{er} mai :** Journée internationale des travailleuses et des travailleurs
- 6 décembre :** Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Ergonomie

Choisir et ajuster sa chaise de bureau selon les règles de l'art

Luc Veillette, représentant en prévention SST



De longues heures en position assise

Pour une bonne partie des Cols blancs à l'emploi de la Ville, le travail se fait en grande partie assis à son bureau, devant un écran d'ordinateur. Si vous êtes le plus clair de votre quart de travail en position assise, vous devez absolument disposer d'une bonne chaise ergonomique pour éviter certaines douleurs ou certains malaises qui peuvent devenir chroniques. La très grande majorité des chaises mises à la disposition des travailleurs à la Ville offrent les caractéristiques permettant un ajustement ergonomique.

Pour bien choisir une chaise ergonomique adaptée à nos besoins, il existe un certain nombre de règles élémentaires à suivre.

- Assurez-vous que les roulettes conviennent à la surface où la chaise sera utilisée. Par exemple, les roulettes en nylon pour le revêtement en tapis, les roulettes en uréthane pour les planchers dur ;
 - La base de la chaise devrait être de la dimension et du type convenant au style et au format de celle-ci. Généralement, les chaises plus massives auront une base plus large pour plus de stabilité ;
 - Les chaises de bureau doivent avoir un cylindre pneumatique pour l'ajustement de la hauteur du siège. En plus d'ajuster la hauteur, le cylindre absorbe les chocs lorsqu'on s'assoit et permet à la chaise de pivoter pour suivre nos mouvements. Un cylindre pneumatique de marque reconnue est préférable, car plusieurs produits bon marché n'offrent ni la durabilité ni la qualité requise ;
 - Le siège doit être inclinable vers l'arrière et vers l'avant pour un positionnement adéquat et varié. Il doit se bloquer à l'angle désiré et un contrôle de la tension du mécanisme est nécessaire ;
 - Les chaises ajustables doivent être sécuritaires et de construction solide, afin de prévenir tout risque d'accident. Une chaise de moindre qualité peut causer plus de mal que de bien ;
 - Pour un siège idéal :
 - a) La dimension du siège doit permettre de s'asseoir bien adossé au dossier, tout en laissant environ trois doigts de dégagement derrière le genou à l'avant du siège.
 - b) L'avant du siège doit être de type « chute d'eau », c'est-à-dire, courbé vers le sol, afin de réduire la pression sur les veines à l'arrière des cuisses; le siège doit également avoir une courbe latérale pour une meilleure distribution du poids du corps au niveau des os du bassin.
 - c) Le siège ne devrait pas avoir de courbe prononcée pouvant créer des pressions sur les veines des cuisses. De plus, l'arrière du siège ne devrait pas remonter, car cela créera des pressions additionnelles à la base de la colonne vertébrale.
 - d) La profondeur du siège devrait être ajustable.
- L'angle d'ouverture, entre le siège et le dossier, devrait être de plus de 90 degrés pour aider à réduire le stress sur la colonne vertébrale. Dans ce cas, l'angle du dossier devrait être ajustable pour permettre à l'utilisateur de varier sa posture ;
 - Le support lombaire doit être réglable en hauteur, afin de convenir à toutes les dimensions corporelles. Un ajustement étendu de la hauteur du support est très important et permet d'accommoder des personnes de différentes tailles et de différents poids ;
 - Les accoudoirs ajustables (si appropriés) devraient :
 - a) permettre à l'utilisateur d'approcher le fauteuil près de la surface de travail ;
 - b) supporter adéquatement le poids des bras pour réduire le stress musculaire sur les épaules et le cou ;
 - c) offrir un soutien et un guide lors de l'entrée et la sortie du fauteuil ;
 - Pour assurer un excellent soutien du dos :
 - a) le dossier doit avoir un support lombaire ferme construit à même la structure, et non seulement dans la mousse, car la mousse ne peut pas, à elle seule, garantir le support nécessaire pour maintenir la courbe naturelle de la région lombaire en position ;
 - b) le dossier doit également offrir un support latéral qui maintient le haut du corps plus droit, tout en réduisant le stress musculaire relié à une position droite ;
 - c) le dossier devrait être rembourré avec de la mousse pour éviter que des structures rigides ne soient en contact avec le dos de l'utilisateur et créent de l'inconfort ;
 - d) le dossier devrait être d'une dimension adéquate pour soutenir correctement le dos de l'utilisateur.

Cela semble difficile, mais rassurez-vous, la Ville a signé une entente avec un fournisseur et les fauteuils acquis via cette entente possèdent ces caractéristiques. Cependant il ne faut pas négliger les ajustements propres à chaque personne. Pour vous aider le logiciel ADAPTE, disponible sur l'Intranet de la Ville, peut vous guider pour procéder aux ajustements ergonomiques de votre poste de travail. Sinon adressez-vous à votre gestionnaire, c'est sa responsabilité de vous fournir un poste de travail adapté et il peut facilement avoir une personne ressource formée pour vous accompagner dans votre démarche.

Pour un Col blanc, l'ergonomie du poste de travail est un enjeu majeur et les bons ajustements vous permettront de travailler sans maux et douleurs tout au long de votre carrière.

Dominique Payette, responsable ; Laurent Hotte, secrétaire
Sébastien Bluteau, Luce Laflamme et Maryse Picard, membres



L'identité visuelle du Comité DS amalgame le logo du SFMM à un symbole fort : les pièces de cassette imbriquées qui représentent la collaboration pour trouver ensemble des solutions aux problèmes rencontrés.

Dans chaque numéro du *Col Blanc*, le Comité des délégués sociaux publie deux pages détachables qui ont pour vocation de vous informer sur ses différentes activités. Chroniques, nouvelles du Programme d'aide aux membres (PAM), annonces relatives à des formations à venir, renseignements sur des journées thématiques : voilà autant d'éléments d'intérêt que vous y retrouverez. Bonne lecture!

Nos coordonnées

Boîte vocale SFMM :
514 842-9463, poste 403

Courriel :
comiteds@sfmm429.qc.ca

Sur le Web :
Comité délégués sociaux



Le trouble d'anxiété généralisé (TAG)

Note au lecteur : cet article ne peut en aucun cas se substituer à un diagnostic établi par un professionnel reconnu du domaine de la santé

Une condition dont on parle de plus en plus

Éric est au travail. Depuis plus d'une heure, il regarde un document sans y porter attention. Son esprit erre dans des scénarios inquiétants qui s'enchaînent et tournent dans sa tête.

- Et si je n'arrive pas à comprendre ce document.
- Je ne vais pas être prêt pour la réunion, je vais passer pour un incompetent.
- Je peux perdre mon emploi.
- Qui va vouloir m'embaucher après, car je ne suis pas performant ?

Il tente d'occuper son esprit à autre chose pour faire diminuer son anxiété, parce qu'au fond de lui-même, il sait qu'il exagère, mais il ne peut pas s'arrêter de penser. Il commence à appréhender d'autres situations comme tomber malade.

Il a mal au ventre, c'est peut-être une tumeur à l'intestin.

C'est peut-être un cancer généralisé.

Il se met à chercher dans Internet et il réalise qu'il a des symptômes : fatigue, perte de poids, etc.

Une souffrance aigüe

Son anxiété devient paralysante comme si le pire des scénarios était en train de lui arriver. Il se dit que la vie serait tellement plus simple sans ces moments d'incertitude.

Il est tout à fait normal qu'une personne qui a déjà surmonté une maladie grave soit davantage préoccupée par des symptômes qui s'apparentent à ceux qu'il a déjà connus. Mais si vous passez beaucoup de temps à vous inquiéter sur votre travail, ou que vous vous préoccupez de votre santé, en dépit d'une bonne forme physique confirmée par votre médecin, il se peut alors que vous souffriez d'un trouble d'anxiété généralisé.

Qu'est-ce que l'anxiété généralisée ?

Ressentir un peu d'anxiété dans certaines occasions est tout à fait normal. En revanche, une personne peut être atteinte d'un trouble d'anxiété généralisé si elle vit l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Elle ressent beaucoup trop d'anxiété par rapport à l'importance des événements en cause, c'est-à-dire que ses inquiétudes sont excessives et difficiles à contrôler. Par exemple, une personne pourrait craindre que ses enfants aient un accident de la route chaque fois qu'ils se rendent à l'école.
- Elle ressent beaucoup d'anxiété à cause de ses responsabilités professionnelles, financières et familiales, sans arriver à s'en détacher pour se détendre un instant.

Le trouble d'anxiété généralisé a des effets importants sur le fonctionnement de la personne dans sa vie de tous les jours. Il affecte ses relations et ses activités familiales, sociales et professionnelles.

Symptômes

Les personnes atteintes d'un trouble d'anxiété généralisé ressentent un niveau élevé d'anxiété et s'inquiètent de façon continue pendant une période d'au moins 6 mois. L'anxiété s'accompagne souvent d'un ou de plusieurs des symptômes suivants :

- Fatigue;
- Irritabilité (tendance à se mettre facilement en colère);
- Troubles du sommeil;
- Maux de tête;
- Nausées;
- Diarrhée;
- Transpiration excessive;
- Tremblements;
- Fébrilité (forte agitation);
- Palpitations cardiaques (cœur qui bat anormalement vite);
- Douleurs musculaires;
- Difficulté à se concentrer;
- Difficulté à respirer;
- Engourdissements ou picotements.

Quand consulter

N'attendez pas de ne plus être capable de faire vos activités habituelles pour consulter. Si vous avez des symptômes, vous pouvez consulter certains organismes et associations œuvrant dans le domaine des troubles anxieux. Ceux-ci offrent de l'information, de l'aide et du soutien.

Toutefois, voyez votre médecin de famille ou un autre professionnel de la santé si vous vivez l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Vous vivez un état d'anxiété exagéré depuis plusieurs mois et vous vous inquiétez continuellement au sujet d'événements réels ou que vous craignez de voir arriver;
- Vous ressentez de la détresse;
- Vos symptômes physiques et psychologiques vous empêchent de fonctionner normalement, d'assumer vos responsabilités familiales, professionnelles ou sociales.

Un professionnel de la santé pourra évaluer si vous avez bien un trouble d'anxiété généralisé ou un autre problème de santé qui présente des symptômes semblables.

Si vous pensez au suicide et que vous craignez pour votre sécurité ou pour celle des gens autour de vous, consultez les centres d'aide à aqps.info/besoin-aide-urgente/#liste-cpsregionaux

Des ressources sont disponibles pour obtenir de l'aide ou pour avoir plus d'information sur les troubles anxieux :

- Revivre – L'Association québécoise de soutien aux personnes souffrant de troubles anxieux dépressifs – bipolaires : 1 866 REVIVRE (738-4873) Disponible sans frais partout au Canada, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h
- Phobies Zéro (Ligne d'écoute : 1 866 922-0002)
- Tel-Jeunes, ligne d'écoute pour les jeunes de 5 à 20 ans : 1 800 263-2266
- Suicide Action Montréal, ligne d'intervention : 514 723-4000

Source : quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-mentale/prevenir-le-suicide/#c1688

Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE
UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION
VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT

Les responsables du Programme d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463

Guylaine Dionne et Sébastien Bluteau

Info SST

Sophie Lefebvre, agente en réparation SST

Saviez-vous que...

Dans le cas d'un accident de travail, si l'employeur vous propose une assignation temporaire en vertu de l'article 179 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) avant la décision d'admissibilité de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et la sécurité du travail (CNESST), l'employeur n'a pas le droit de vous réclamer le salaire versé en vertu de cette assignation, même si votre réclamation est refusée.

Vous êtes victime d'un acte criminel dans le cadre de votre travail? C'est le régime d'indemnisation de la CNESST qui doit vous indemniser. En effet, l'article 20 de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* (IVAC) précise : le bénéfice des avantages prévus à la présente loi, ne peut être accordé si la victime est tuée ou blessée dans des circonstances qui donne ouverture, en sa faveur ou en faveur de ses personnes à charge, à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ou à une autre loi du parlement du Québec.

Cependant, si la CNESST refusait la réclamation, il est possible pour la victime de présenter sa réclamation à la Direction de l'IVAC en joignant la lettre de refus de la CNESST.

Soyez vigilants, car certaines informations erronées circulent à ce sujet en ce moment.

Advenant que cela vous arrive, communiquez sans tarder avec vos représentants syndicaux locaux et en absence de ceux-ci directement au Syndicat.

Sources

¹ Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels

² ivac.qc.ca/victimes/Pages/criteres-de-refus.aspx

Quoi faire avec vos documents...

TRANSMISSION DES DOCUMENTS MÉDICAUX		
ABSENCE MALADIE		
	Invalidité avec SSQ (avant le 1^{er} juillet 2019) Absence prolongée	Invalidité avec Desjardins (après le 1^{er} juillet 2019)
À qui ?	Au bureau de santé	À l'assureur Desjardins
Comment?	Par courriel : bureaudesante@ville.montreal.qc.ca Par télécopieur : (514) 872-5749	En ligne : desjardinsassurancevie.com/envoi Par télécopieur : sans frais (844) 409-6575 (418) 835-0194 Par courrier : C.P. 3875 succ. Lévis Lévis (Québec) G6V 0A7
Questions?	Noms de famille de A à K, contactez : Suzie Lévesque, secrétaire médicale Téléphone : (514) 872-5824	Contactez le Centre de services RH : Par téléphone : (514) 868-5800 Par courriel : rh_cse@ville.montreal.qc.ca
	Noms de famille de L à Z, contactez : Denise Deslauriers, secrétaire médicale Téléphone : (514) 872-5827	
ACCIDENT DU TRAVAIL		
Sylvie Langlois, secrétaire médicale Téléphone : (514) 872-1744 • Courriel : bureaudesante@ville.montreal.qc.ca		

Campagne

2020



Simon Welman, responsable local (RL) du Fonds au SFMM (SCFP)

Un outil financier polyvalent créateur de prospérité, plus que jamais, un investissement payant !

Une nouvelle campagne de promotion du Fonds de solidarité FTQ a été lancée en novembre dernier à la Ville de Montréal, dans les villes reconstituées et dans les Sociétés paramunicipales. Nous accueillons Mirlyne Rempart, une nouvelle responsable locale au sein de l'équipe des RL désignés pour réaliser cette nouvelle campagne d'envergure ayant pour objectif de faire connaître le Fonds de solidarité FTQ et tous ses nombreux avantages pour ses épargnants.

N'hésitez pas à contacter vos représentants syndicaux (délégués ou directeurs) pour connaître le moment où une présentation du Fonds pourrait avoir lieu dans votre lieu de travail.

Des questions ?

Communiquer avec l'équipe des RL au 514 842-9463, poste 425 ou à fondsftq@sfmm429.qc.ca. Nous nous engageons à répondre à vos demandes et questions dans les meilleurs délais.



Plafond 2019-2020

Depuis le 21 novembre 2019, et ce jusqu'à la fin de l'exercice financier se terminant le 31 mai 2020, le Fonds de solidarité FTQ n'acceptera plus les souscriptions forfaitaires (versement ponctuel). Les épargnants qui cotisent par retenue sur le salaire (RSS) ou par prélèvement bancaire automatique (PBA) ne sont pas touchés par cet arrêt. De plus, le Fonds continuera d'accepter les versements de soldes de banques. Pour ceux et celles qui souhaitaient cotiser au RÉER au Fonds de solidarité pour cette année, il est toujours possible de débiter une retenue sur le salaire ou des prélèvements bancaires automatiques.

Source : <https://cutt.ly/7eXDdbI>

Les plafonds des dernières années et les dates d'arrêt d'émission d'actions par versement ponctuel :

2014-2015 : 19 février 2015

2017-2018 : 14 février 2018

2018-2019 : 21 janvier 2019

2019-2020 : 21 novembre 2019

La retenue sur le salaire (RSS) : un service prisé pour sa simplicité

La RSS demeure le meilleur moyen de cotiser au Fonds. Même si l'on commence par un petit montant économisé à chaque paie, ce sont des économies qui s'accumulent au fil du temps sans trop d'effort. Un autre avantage important de la RSS consiste en la garantie que, comme c'est le cas en ce moment, si un plafond d'émission des actions du Fonds est décrété, les sommes prévues par ce mode de souscription ne sont pas touchées par cette décision.

Avec la RSS :

- Vous fixez vous-même le montant des retenues ;
- Vous pouvez modifier ou interrompre les retenues en tout temps ;
- Pas de paie ? Pas de retenue !
- Vous pouvez bénéficier des économies d'impôt à chaque paie.

Source : fondsftq.com

Finances personnelles

L'arrivée d'une nouvelle année coïncide en général avec la prise de résolutions. Toutefois, cette noble intention disparaît souvent avant la fin de janvier ! Prêt pour un vrai changement durable ? Consultez ces sections des plus intéressantes sur le site du Fonds. Ces onglets regorgent de conseils, de trucs et d'articles super bien rédigés sans l'aspect souvent rébarbatif lié aux finances :

- L'épargne positive : <https://cutt.ly/ieVTPWJ>
- 5 histoires de finances personnelles et de rapport à l'argent : <https://cutt.ly/VeVTSpl>
- L'épargne simplifiée : <https://cutt.ly/ueVYRUQ>

Prévoyez-vous prendre votre retraite en 2020 ?

Dans ce cas, FlexiFonds, un nouveau fonds commun de placement du Fonds de solidarité FTQ, pourrait vous intéresser. Plus d'infos à <https://www.fondsftq.com/fr-ca/particuliers/services-conseils/flexifonds> ou en contactant le 1 800 567-3663.



Nous ne sommes pas seuls

Le ministre
du Travail,
Jean Boulet

Québec reporte sa réforme de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*

La réforme sera déposée plus tard, cet hiver. Cette réforme a été maintes fois promise par les précédents gouvernements, mais elle n'a jamais été menée à terme. La loi d'origine date de 1979.

« Ça reste un dossier prioritaire pour moi. Je suis toujours en consultation. Je travaille beaucoup à dégager des consensus. On s'entend sur l'importance de cette modernisation », a assuré le ministre du Travail, Jean Boulet, en entrevue avec La Presse canadienne mercredi le 27 novembre 2019.

La loi n'a jamais été appliquée à tous les secteurs d'activité et industries. La construction, par exemple, où il y a le plus d'accidents mortels, n'a pas accès au comité santé-sécurité et au représentant en prévention – deux des quatre mécanismes de prévention prévus par la loi.

L'ensemble des quatre mécanismes – avec le programme de prévention et le programme de santé — ne s'applique que dans les secteurs dits prioritaires, comme les mines, les forêts, les scieries. Et ils ont porté fruit, puisque le nombre de décès a considérablement diminué dans les mines, par exemple.

« 40 ans qu'on attend », dit la FTQ

Dans le milieu syndical, les attentes sont grandes au sujet de cette réforme. Les signaleurs, notamment, ont été victimes de plusieurs accidents. Le secteur de la santé est aussi plus touché qu'avant, non seulement à cause des maux de dos, mais aussi de la détresse psychologique.

« On aurait aimé mieux que ça se fasse là. Ça fait 40 ans qu'on attend. Là, on n'attendra pas plus longtemps », a commenté le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, en entrevue.

Source : La Presse - 27 novembre 2019

Demande de financement accru pour l'Office national du film (ONF)

18 novembre 2019

À l'aube du dépôt d'un nouveau budget du gouvernement fédéral, les deux syndicats de l'Office national du film (ONF) affiliés au SCFP (SCFP-4835 et SCFP-2656) demandent dans une lettre au Premier ministre canadien un financement accru pour cette institution qui a fait et continue à faire rayonner la culture et le savoir-faire canadien à travers le monde. Ces artisans ont gagné des centaines de prix des plus prestigieux au monde dans leur domaine, mais malheureusement, faute de financement, cette institution peine à poursuivre son oeuvre.

« Malgré des résultats impressionnants qui contribuent à l'image positive du Canada, l'Office national du film est un patient sous respirateur artificiel. Pourtant, à l'ère numérique, l'ONF et sa mission sont plus pertinents que jamais! », a déclaré Denis Bolduc, président du SCFP-Québec.

Source : scfp.qc.ca

Montréal, le 26 novembre 2019 – Après une grève d'une semaine, les Teamsters et le Canadien National (CN) ont conclu une entente de principe pour renouveler la convention collective de plus de 3 000 cheminots. Les opérations normales du CN reprendront demain à 6 h, heure locale, partout au Canada.



« Je suis heureux d'annoncer que nous avons conclu une entente de principe avec le CN. Je tiens à remercier nos membres pour leur incroyable courage et leur solidarité, a déclaré le président de Teamsters Canada, François Laporte. J'aimerais également remercier toutes les sections locales des Teamsters, tous les autres syndicats et les membres du public qui nous ont appuyés sur les lignes de piquetage. »

L'entente de principe doit maintenant être ratifiée par les membres des Teamsters par vote électronique au scrutin secret. Avant l'ouverture de la période de scrutin, des réunions syndicales auront lieu partout au pays pour expliquer les modalités de la convention collective aux membres. Le processus prend habituellement plusieurs semaines.

Source : teamsterscanada.org

Réduisez votre prime d'assurance automobile

Appelez chez Burrowes
pour obtenir une soumission =
une économie de temps et d'argent !

Voici quelques petits conseils avisés...



Assurez votre **habitation** auprès de Burrowes et bénéficiez ainsi d'un rabais de pluralité de contrats.



Équipez votre véhicule d'un **système antivol** (marquage, repérage de type TAG).



Augmentez votre franchise tout en ayant à l'esprit le montant que vous êtes prêt à déboursier advenant un sinistre. (500 \$, 1 000 \$?)



Conduisez prudemment !
Cela aura toujours un impact positif sur votre prime d'assurance.



Votre auto prend de l'âge ?
Demandez-vous s'il ne serait pas avisé de réduire les garanties d'assurance.



Vous magasinez votre véhicule?
N'oubliez pas que **certains modèles** sont plus chers à assurer que d'autres.

Consultez votre courtier d'assurance,
il est là pour vous conseiller !



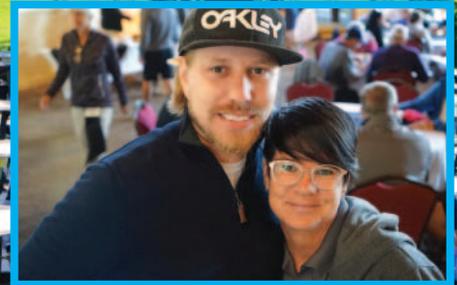
BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Tournoi de golf 2019

Le Comité du journal

De belles photos d'une splendide journée ensoleillée lors du tournoi de Golf du 13 septembre 2019 en compagnie de nos membres actifs, de nos retraités et de nos partenaires.



ÊTES-VOUS MEMBRE EN RÉGLE DU SFMM ?

Même si vous payez vos cotisations, cela ne veut pas dire que vous êtes membre et que vous avez le droit de vote.

Pour être un membre en règle, vous devez être un membre inscrit.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation, contactez votre délégué syndical afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP). La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Web.

Notez que toute demande d'adhésion requiert une signature originale (aucune reproduction autorisée).

514 842-9463 • sfmm429.qc.ca

Le REER collectif des employés municipaux

Pourquoi le choisir?

En avoir plus pour son argent!

- Des frais de gestion intéressants à 0,85 %, une réduction de 1,55 % (2,40 % et plus ailleurs dans le marché)
- De l'accompagnement avant et pendant la retraite
- Aucuns frais de transaction
- Produit admissible pour le transfert des banques de temps en REER (vacances, fériés, rémunération flexible)
- Des solutions de placement simplifiées

Qui peut adhérer?

Une option familiale

- Employés municipaux du Québec (permanents et temporaires)
- Conjoints et enfants lorsqu'ils seront en âge de cotiser



Exemple de capital retraite accumulé

En fonction d'une économie de 1,55 % en frais de gestion pour une cotisation de 3 000 \$ par année :

ANNÉES	Actifs accumulés*	Écart
20 ans	79 422 \$	+ 15 081 \$ = 94 503 \$
25 ans	106 510 \$	+ 26 273 \$ = 137 783 \$
30 ans	137 306 \$	+ 42 387 \$ = 179 693 \$

Sur 30 ans, l'économie en frais de gestion vous permet d'accumuler environ 42 387 \$* de plus en capital retraite!

Pour en savoir davantage

Ce produit est uniquement offert par les représentants désignés de la Caisse Desjardins du Réseau municipal

Daniel Désautels

Directeur en développement des affaires

daniel.desautels@macaisse.ca

514 526.4971 poste 7312312 | Cell. 514 917.0401

*Aux fins de ce calcul, les rendements escomptés des placements sont estimés à 5 % annuellement, réduits des frais de gestion de 0,85 \$ %. Les rendements antérieurs ne constituent pas une indication ou une garantie à l'égard des résultats à venir.



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

CABINET MULTI-SERVICES



Découvrez nos avantages!

- Tarification avantageuse
- Prime payable par déduction salariale, sans frais
- Service personnalisé
- Conseils éclairés de nos courtiers

soumissionnez
en ligne

Nous avons accès à plusieurs
assureurs prêts à vous offrir
la meilleure prime !

